



Accompagnement VAE - Droit Commun

Présentation :

La VAE est un dispositif permettant à toute personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante d'obtenir le diplôme correspondant. Dans le parcours dit de « droit commun » le processus se déroule en 4 étapes.

Programme :

► Etape 1 : Demande de recevabilité (livret 1 - étapes 1 à 3 du tableau)

- Evaluation de la pertinence de la démarche
- Analyse de vos motivations, attentes et besoins
- Analyse de votre parcours
- Aide au choix de la certification la plus en adéquation avec votre parcours
- Aide à la rédaction de la demande de recevabilité auprès du certificateur
- Présentation de l'accompagnement

► Etape 2 : Rédaction du dossier de preuve (livret 2)

- Appropriation des outils de la VAE : référentiel de certification / livret de preuve : lecture active du référentiel en mise en lien avec votre parcours
- Analyse approfondie du parcours et détermination des expériences pertinentes au regard du référentiel
- Appui méthodologique à la rédaction du livret de preuve
- Relecture conjointe du dossier

► Etape 3 : Préparation au passage devant le jury

- Présentation de l'épreuve (mise en situation, soutenance du livret 2, questionnement...)
- Préparer son passage devant le jury : prise de parole, questions type, simulation d'oral...
- Rôle du jury

► Etape 4 : entretien post jury

- Débriefing post jury
- Mise en place d'un plan d'action en cas de validation partielle ou de non validation

L'accompagnement concerne tout ou partie du processus à votre convenance. Dans le cadre de la prise en charge par le CPF, l'étape 1 n'est pas incluse dans le financement, la recevabilité doit être validée en amont.

Méthodologie :

- Approche centrée sur le « Je »
- Entretiens diagnostic
- Tableau des fonctions exercées
- Courbe de vie
- Autobiographie raisonnée
- Instruction au Sosie
- Carnet de bord du bénéficiaire
- Entretiens d'explicitation

INFOS PRATIQUES

Durée :

24 heures en moyenne hors recevabilité

Horaires :

A définir avec le bénéficiaire

Public :

Toute personne souhaitant valider son expérience

Pré-requis

Expérience significative dans le domaine de certification choisi

Personnes en situation de handicap : contactez notre référent handicap



Accompagnatrice :

Murielle GUILBERT
Ingénieure Formation
Accompagnatrice VAE certifiée

Référence :

FTF0009 - V2025 (maj 082024)

CONTACT

Tarif :

2 160 € nets de taxe pour 24 h
(90 € / h)

Votre contact :
Murielle GUILBERT
06 46 52 49 67

murielle.guilbert@mg-andragogie.fr

Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Organisme certifié Qualiopi pour les actions de formations et l'accompagnement à la VAE sous le n° ATA5252021



| Etapes | Education Nationale | Affaires Sanitaires et Sociales: | Travail et Emploi |
|---|---|--|---|
| Réunion d'information sur le dispositif VAE | Information collective Au Dispositif Académique de Validation des Acquis (lieu de domicile du candidat) | Pas de réunion d'information | Information collective dans un centre AFPA |
| Entretien d'opportunité | Entretien de Ciblage (obligatoire à Paris) Conseiller au DAVA | Pas d'entretien | Entretien d'opportunité Référént VAE AFPA |
| Rédaction du dossier de recevabilité | Le Livret 1 est transmis au DAVA par le bénéficiaire qui reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro | Téléchargement du livret de recevabilité (Cerfa 12818 D1) et de l'attestation de travail sur le site de l'ASP. Envoi par le bénéficiaire à LIMOGES. Ensuite même procédure que l'Education Nationale | Dossier de recevabilité (CERFA n°12250 02) à renvoyer à la DIRECCTE du domicile. Le bénéficiaire reçoit d'abord un Accusé de réception puis une notification de recevabilité portant un numéro. Commissions de recevabilité mensuelles |
| Ecriture du dossier preuve | Livret 2 : Description de 4 activités ou missions en lien avec le diplôme visé | Livret 2 : Description de 4 à 8 situations ou missions (selon les diplômes) en lien avec le diplôme visé | Rédaction du DP : (Dossier Professionnel) où seront décrites les expériences illustrant les compétences par Certificat de Compétences Professionnelles constitués du livret visé |
| Dépôt du dossier preuve | Envoi du Livret 2 au DAVA mi juillet ou mi novembre selon la session de jury visée (automne ou printemps) | Envoi du Livret 2 à l'ASP à la date indiquée | Envoi du DP au référent VAE du centre AFPA qui organisera le jury |
| Jury | Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats par courrier sous 10 jours environ | Convocation à l'oral, présentation du Livret 2 et échanges avec le jury (45 mn maximum) Résultats sur le site de l'ASP | Convocation pour la mise en situation. Observation par un jury composé de 2 professionnels. La mise en situation est suivie d'un entretien variant d'1/2 h à 1 h maximum (titres de niveau II). Résultats communiqués à l'issue de l'entretien |

> 4 diplômes de ce certificateur sont gérés par l'Education Nationale : Educateur Spécialisé, Educateur Technique Spécialisé, Moniteur Educateur), Conseiller en Economie Sociale et Familiale)

www.mg-andragogie.fr